Paris le 4 Décembre 1829.

Monsieur le Marquis

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de vos deux lettres des 1er et 3 de ce mois.

La première renferme copie du
Décret Impérial du 3 fév. 1828 Concernant les
Consuls Généraux du Brésil.

La seconde me fait part que les
Vice-Consuls doivent être nommés par le Consul
Général résidants à Paris

Je vous observerai Monsieur, que
déjà le Brésil muni d'un Diplome de S. Consul
revêtu de l'exequatur de S. M. T. Chrétienne
pour gérer le Vice Consulat du Brésil à
Rouen pour le Départements de la Somme, et que
je ne doit pas payer deux fois pour l'exposition
du même Titre.

Je viens vous offrir encore Monsieur, d'agir
comme j'ai toujours fait pour le bien du Service
de S. M. J'espérant, je vous prie d'agréer
l'assurance de la parfaite Considération avec

Votre très humble et obéissant
Serviteur

J. H. Assegond

A Monsieur le Marquis de Rosende.

Novembre 5 1829

26

ABBEVILLE

4 NOV 829

Monsieur

Le Marquis de Rosende

a la Legation Brésilienne

à Paris

Abbeville.